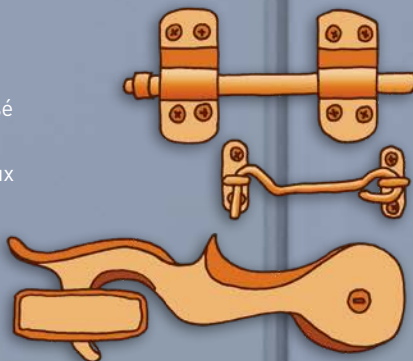


A double tour !

7 mesures clé pour sécuriser votre maison contre le vol

Votre police et la Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) – un organe intercantonal de coordination spécialisé de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et de police (CCDJP)



Editeur

Prévention Suisse de la Criminalité (PSC)
Maison des Cantons
Speichergasse 6, case postale, CH-3001 Berne
E-mail : info@skppsc.ch, www.skppsc.ch

Cette brochure est disponible dans les postes de police en Suisse et dans les services de la police nationale de la principauté de Liechtenstein.

La brochure est éditée en français, en allemand et en italien. Elle est également disponible au format PDF sur www.skppsc.ch.

Rédaction

Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) en collaboration avec la commission spéciale de la PSC et Weber & Partner, Berne

Graphisme

Weber & Partner, Berne, www.weberundpartner.com

Impression

Ast & Fischer SA, Wabern

Tirage

fr : 10 000 ex. | all : 50 000 ex. | it : 5000 ex.

Copyright

Prévention Suisse de la Criminalité (PSC)
juin 2021, 3^{ème} édition

A double tour !

7 mesures clé pour sécuriser votre maison contre le vol

Introduction	4
1 Fermez la porte !	6
2 Fermez les fenêtres !	8
3 Mettez vos valeurs en lieu sûr !	10
4 Ouvrez l'œil !	11
5 Allumez la lumière !	13
6 Branchez l'alarme !	14
7 Faites appel aux experts !	15
Que faire s'il y a eu, malgré tout, effraction ?	17
Adresses et sites Internet	18

Chère lectrice, cher lecteur,

Vous quittez la maison et vous fermez la porte à clé. Cela va de soi. Mais au fait, votre porte ? Est-elle en acier ou en contreplaqué ? A-t-elle des insertions de verre ? De quel type ? Comment est-elle fixée ? Et la serrure ? Et qu'en est-il de la porte de la terrasse ? Et de celle de la cave ? Avez-vous bien fermé toutes les fenêtres ? Aussi celles du premier étage ? Et votre soupirail ? Est-il muni d'une bonne grille ?

Si vous hésitez en répondant à ces questions, vous ferez bien de poursuivre la lecture. Vous pensez que les cambrioleurs ne sévissent que la nuit et ne s'en prennent qu'aux riches ? Faux. **La grande majorité des effractions dans les domiciles privés se commettent en plein jour**, toutes zones résidentielles confondues, et souvent le matin déjà. Pourquoi ? Parce que la plupart des gens sont partis travailler, faire les courses, etc. Pour les locaux commerciaux, c'est l'inverse : ils sont cambriolés principalement la nuit, car la plupart des gens sont à nouveau chez eux ou ils ont, en tout cas, déserté les lieux.

Quelle leçon faut-il en tirer ? **Que le cambrioleur ne veut pas être vu. Et qu'il ne veut croiser personne.** D'ailleurs, il ne s'agit généralement **pas d'un individu violent**. Il ne souhaite ni prendre des coups ni en donner. Fuyant le bruit et la lumière, il craint les obstacles et les complications. Rapidité, silence, discrétion, voilà son mode opératoire.



Dans les habitations privées, la plupart des effractions sont commises de jour ou en début de soirée.

L'artillerie lourde, avec chalumeau et coupe-verre, c'est donc plutôt pour le cinéma. La plupart des cambriolages sont commis avec un simple outil servant de levier, un **tournevis** par exemple, facile à glisser dans une poche de veste.

Tant mieux pour vous, car vous tiendrez le bon bout en commençant par éliminer tous les points qui céderaient devant un tournevis, par exemple. Mais vous pouvez encore prendre d'autres mesures, car pour assurer la sécurité de votre maison, les possibilités sont innombrables.

On le sait, le risque zéro n'existe pas. A vous donc de déterminer à quel moment votre besoin de sécurité est satisfait, autrement dit quelles mesures de protection sont adaptées **à votre situation, et à votre bourse**. Faites aussi appel à des experts indépendants pour **définir votre objectif personnel de sécurité**.

Si vous bâtissez ou rénovez votre logement, au moment de l'achat des portes et des fenêtres par exemple, vous devez respecter des normes anti-effraction et des classes de résistance ; là encore, il est préférable de se faire conseiller par des spécialistes. À quoi bon avoir une serrure de sécurité certifiée si elle n'est pas installée dans les règles de l'art ? Pour trouver le bon spécialiste, adressez-vous à la police ou à l'association Sécurité et habitat Suisse (SHS). Vous y obtiendrez des informations sur les entreprises de sécurité qui respectent les standards de qualité et vous accompagnent dans **votre propre planification de sécurité**.



Dans les locaux commerciaux, la plupart des effractions sont commises pendant la nuit.

1

Fermez la porte !

Les cambrioleurs utilisent souvent des outils très simples (genre tournevis) comme **levier**. En principe, les portes dépourvues de dispositifs de sécurité additionnels sont très faciles à décrocher. Mais les fabricants de portes ont réagi et proposent désormais toute une gamme de portes garanties anti-effraction et répondant par-dessus le

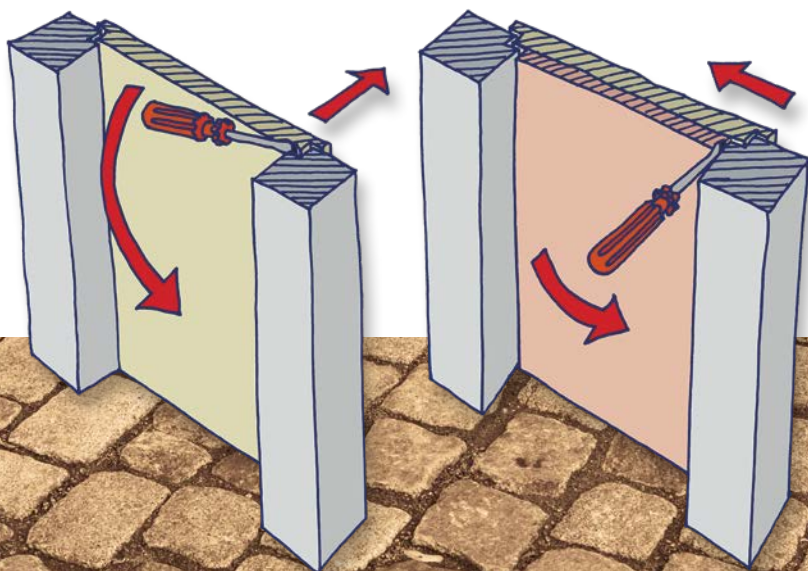
marché aux critères esthétiques les plus sévères ! Une porte munie d'un **verrouillage multiple** (cf. illustration ci-contre) est quasiment impossible à soulever et décourage donc davantage les velléités d'effraction. Même



Les verrouillages multiples augmentent nettement la sécurité de la porte.

une vieille porte peut être aisément équipée de serrures supplémentaires – en suivant l’avis d’un spécialiste venu sur place. Même si cela représente plus de travail, une solution également très efficace consiste à **doubler la porte d’entrée** (cf. illustration ci-dessous).

Il est essentiel en outre que toutes les **gâches** soient bien vissées et si possible scellées dans la maçonnerie, car c’est seulement ainsi que, combinées avec les autres verrouillages complémentaires, elles forment un tout fonctionnel et efficace. Enfin, pour éviter que le cylindre ne soit cassé ou arraché, il doit comporter une **garniture de sécurité** vissée de l’intérieur selon une technique spéciale.



Si la face externe de la porte est doublée d’un panneau de bois, il est impossible de glisser un levier entre la porte et l’intérieur du cadre (ill. de gauche) mais seulement – ce qui est totalement inefficace – entre le cadre et le panneau de bois (ill. de droite).

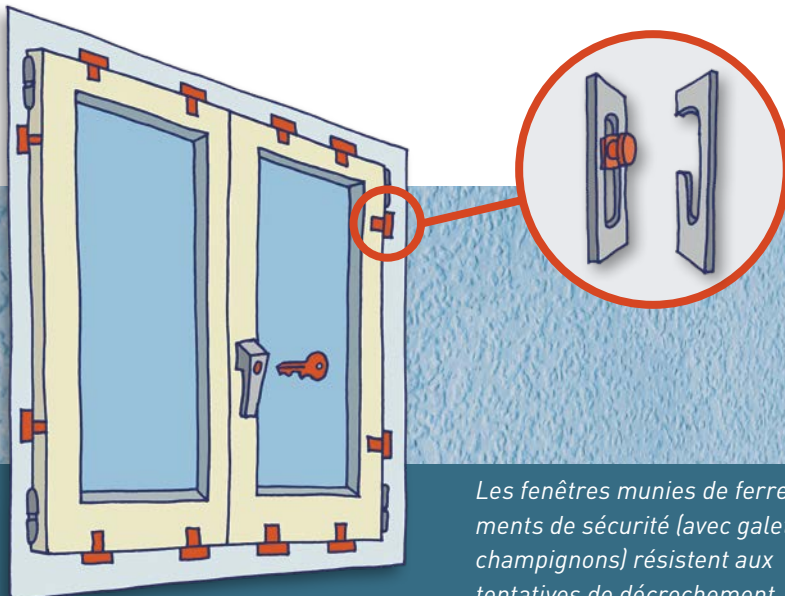
2

Fermez les fenêtres !

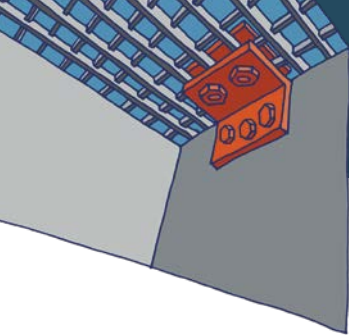
Pour les fenêtres, le principe est le même que pour les portes : comme les cambrioleurs s'attaquent toujours à leurs points faibles pour tenter de les forcer, il faut les équiper d'un verrouillage spécial, dit à **galets champignons**, monté sur les ferrements de la fenêtre (cf. illustration ci-dessous). Ce verrouillage s'actionne très facilement au moyen de la poignée. Pour renforcer des fenêtres plus anciennes, on peut équiper les cadres de **fermetures à tringles**.

Les poignées de fenêtres doivent toutes pouvoir être fermées à clé ! Les vitres en verre feuilleté ou munies d'un film de protection offrent certes une sécurité anti-effraction accrue. Si la fenêtre devait quand même être brisée, elle ne peut pas s'ouvrir de l'intérieur, puisque la poignée est verrouillée.

Les volets roulants et pliants offrent certes une protection supplémentaire, mais ne remplacent pas les dispositifs anti-effraction ci-dessus.



Les fenêtres munies de ferrements de sécurité (avec galets champignons) résistent aux tentatives de décrochement.

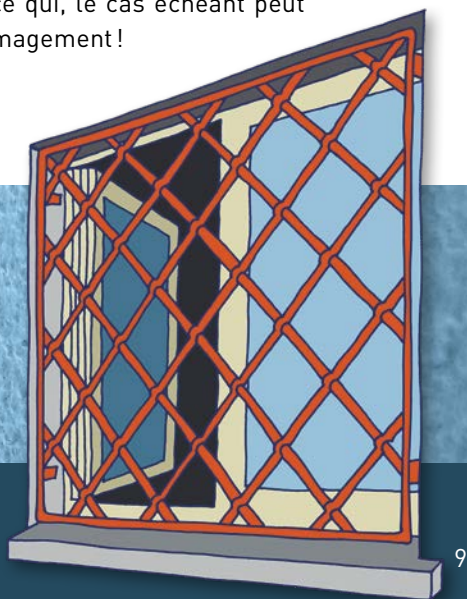


Il faut que la grille du sopirail soit goujonnée.

Pour protéger les fenêtres qui ne peuvent pas être équipées de ces dispositifs parce que, par exemple, elles doivent être ouvertes régulièrement pour des raisons impératives d'aération, **les grilles** sont une bonne solution. Elles doivent être scellées dans la maçonnerie et il faut utiliser des vis spéciales indévissables. En ce qui concerne le bon diamètre des barres et leur espacement optimal, il vaut mieux là aussi demander l'avis du spécialiste. Il existe aussi des **renforts transversaux** pour empêcher l'écartement des barres.

Les grilles de sopirail doivent être solidement goujonnées (ill. ci-dessus). Il n'est pas nécessaire de sécuriser la fenêtre d'un sopirail équipé d'une grille scellée – et elle peut même rester ouverte au besoin.

Sachez aussi qu'avec un peu d'habileté et sans grand effort, les cambrioleurs peuvent ouvrir les fenêtres en imposte, **car elles passent pour être ouvertes** – aussi du point de vue des assurances, ce qui, le cas échéant peut diminuer le montant du dédommagement !



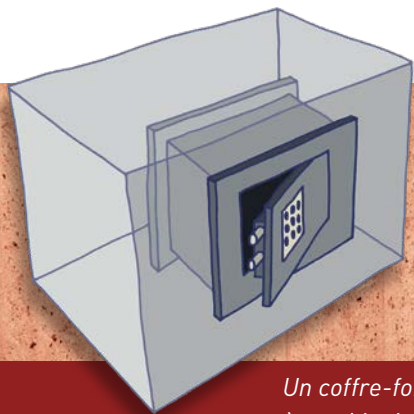
On empêchera l'écartement des barres de la grille d'une fenêtre en l'équipant de renforts transversaux.

Mettez vos valeurs en lieu sûr !

Mettez vos objets de valeur les plus précieux – bijoux, montres, pièces d'or, titres, etc. – à l'abri dans un **coffre-fort**. Contrairement à un simple coffret à bijoux portatif, ce coffre-fort **doit être goujonné dans les règles de l'art**, afin qu'il ne puisse pas être emporté, puis dessoudé ailleurs en toute tranquillité. Il est en outre préférable de conserver **hors** de la maison, par exemple dans un **coffre à la banque**, les valeurs dont vous n'avez besoin que rarement, voire pas du tout.

Au moment d'acheter un coffre-fort, adressez-vous exclusivement à une entreprise spécialisée et, pour avoir la meilleure **couverture d'assurance** possible, examinez les diverses classes de sécurité proposées. Votre assurance ou l'entreprise de coffres-forts vous y aidera.

Dans tous les cas, optez pour un coffre muni d'une **fermeture à combinaison**, car s'il est équipé d'une serrure à clé, les cambrioleurs chercheront inmanquablement le double de la clé dans toute la maison, la mettant sens dessus dessous. Pour couronner le tout, ils finissent en général par la trouver ! Idéalement, votre coffre-fort devrait être intégré à un système d'alarme (cf. page 14).



Un coffre-fort doit avoir une serrure à combinaison et goujonné dans les règles de l'art.

4

Ouvrez l'œil !

Le **judas** n'est peut-être pas ce qui se fait de plus pointu en matière de technologie, mais il reste indispensable si vous n'avez pas de caméra de surveillance à l'entrée : il vous évite de devoir ouvrir la porte à une personne inconnue ou qui ne s'est pas annoncée. Avant qu'elle ne pense que la maison est vide et ne commence à s'y introduire de force, faites-lui savoir par la fenêtre ou par l'interphone qu'elle est indésirable.

Certes, une **surveillance vidéo** vous permet d'avoir à l'œil toute votre propriété, mais soit vous êtes chez vous au moment fatidique et, voyant arriver le cambrioleur, vous pouvez alerter la police, soit vous êtes absent et votre installation de surveillance vous sert juste à assister impuissant à l'effraction. A ce propos, une **caméra factice** ne vous permet même pas de voir ce qui s'est passé – à **déconseiller** donc. En tout état de cause, renseignez-vous sur les bases légales avant d'acheter une caméra.

Cela dit, une des meilleures protections contre les intrusions est de **pouvoir compter sur ses voisins**. Il suffit d'établir des rapports de confiance et de vivre en bon



« Mais, ce n'est pas l'oncle Jacques ! »

voisinage avec eux, que ce soit en allant nourrir leur chat ou arroser leurs plantes en leur absence.

Moins les voisins vivent chacun dans leur coin, plus ils se font confiance mutuellement, et plus ils seront disposés à garder un œil sur le bien des autres. A ce propos, pensez aussi que si une belle grande haie protège votre bain de soleil des regards indiscrets, elle profitera également au cambrioleur qui souhaite décrocher la porte-fenêtre de votre terrasse en toute tranquillité...

Le mieux, c'est de s'informer entre voisins des **absences prolongées** des uns et des autres. A ce propos, faire savoir via ses réseaux sociaux que l'on va partir quelque temps est une très mauvaise idée – les malfaiteurs aussi savent utiliser les nouveaux médias ! Et surtout, il faut demander à quelqu'un de s'occuper de son courrier pendant les vacances car, pour un cambrioleur, une boîte aux lettres qui déborde lui signale qu'il a carte blanche.



« Pourrais-tu aussi arroser mes fleurs la semaine prochaine ? Je vais partir en vacances. »

Bien que la majorité des cambriolages se produisent de jour, il ne faut pas sous-estimer l'effet dissuasif de l'éclairage dans la panoplie de mesures anti-effraction. Une maison qui reste sombre le soir, voire plusieurs soirs de suite, signale au cambrioleur qu'elle est momentanément inhabitée. Pour éviter que l'on voie de loin déjà que vous êtes absent (cf. illustration ci-dessous), il vaut la peine d'installer dans plusieurs pièces de la maison des **minute-ries** qui allument et éteignent les lampes de façon aléatoire.

Des **détecteurs de mouvement** qui activent des **éclairages-choc** tout autour de la maison dès que quelqu'un s'introduit dans votre propriété sont également très dissuasifs, ne serait-ce que pour empêcher un cambrioleur de venir en repérage pour voir si vous êtes absents.

N'oubliez pas que l'éclairage intérieur de votre maison trahit vos habitudes du soir au matin. Pour que votre vie ne soit pas un **livre ouvert** pour les cambrioleurs, pensez donc à faire bon usage des rideaux, des stores et des volets.



Qui n'est pas à la maison ?

Sans être nécessaire partout, un **système de détection des intrusions** contribue aussi à diminuer les risques d'effraction. Il reconnaît et signale toute personne non autorisée pénétrant dans le périmètre sécurisé. Mais pour qu'il soit vraiment efficace, il faut beaucoup de connaissances techniques et d'expérience pour l'installer. Un bon **concept de sécurité** passe par l'analyse des allées et venues dans le périmètre pour exclure les facteurs susceptibles de déclencher une **fausse alerte**, comme les déplacements de vos animaux de compagnie. Car une fausse alerte qui mobilise la police peut être facturée !

Théoriquement, vous pouvez équiper toutes vos portes et fenêtres de capteurs et truffier votre propriété de détecteurs de mouvement – mais auparavant, il est important de se poser quelques questions. Que doit-il se passer quand l'alarme se déclenche ? Où l'alarme doit-elle se déclencher ? Si vous voulez installer un système de détection des intrusions, vous devez établir une **stratégie d'intervention** pour les cas où l'alarme se déclenche. En général, on

recommande de relier son alarme à une centrale. Le mieux, c'est de vous faire conseiller par un spécialiste.



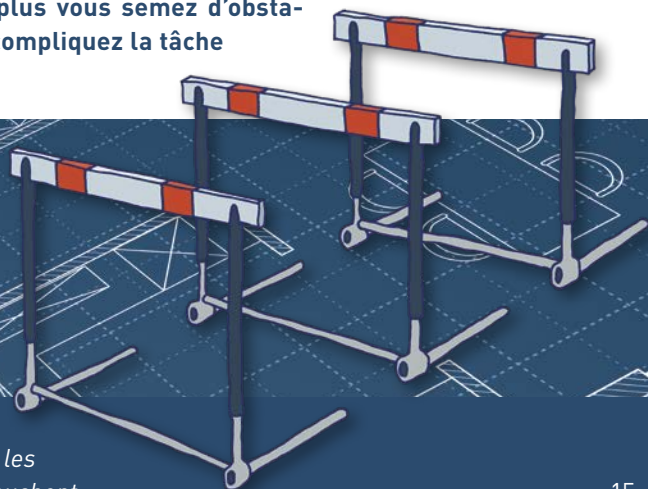
Pour qu'un dispositif d'alarme soit efficace, il faut un bon concept de sécurité !

Faites appel aux experts !

La dissuasion repose donc sur une sorte de «**principe des trois piliers**». **1. Comportement et organisation** : ne jamais laisser la clé dans la serrure, toujours fermer les fenêtres et s'entraider entre voisins. **2. Equipement** : installer des serrures et verrous supplémentaires, des grilles aux fenêtres et un coffre-fort dans la maçonnerie. **3. Mesures électrotechniques** : installer prioritairement un système de détection des intrusions, puis des détecteurs de mouvement avec éclairages-choc à l'extérieur et des éclairages gérés par minuterie à l'intérieur pour signaler une présence.

Cela dit, aucune de ces mesures prise séparément ne suffit à dissuader efficacement une tentative d'effraction.

Mais l'union fait la force : sachez que pour le malfaiteur, un cambriolage ressemble à une course d'obstacles. S'il ne doit en passer qu'un ou deux (un verrou et une minuterie, par exemple), il tentera sûrement son coup. Mais s'il se retrouve devant quatre, cinq ou six obstacles, dont certains qu'il ne découvre qu'en cours d'effraction, il réfléchira à deux fois avant de continuer et décidera même de renoncer. Car ce qu'il veut à tout prix éviter c'est passer trop de temps sur les lieux, utiliser des outils encombrants et faire du bruit. **Donc, plus vous semez d'obstacles, plus vous compliquez la tâche du cambrioleur.**



Plus vous semez d'embûches, plus les cambrioleurs trébuchent.

N'hésitez pas à faire venir chez vous des **experts de la police, spécialisés dans les questions de sécurité**. Ils vous conseilleront objectivement (et le plus souvent gratuitement !) pour trouver avec vous les mesures qui conviennent à votre situation. Vous trouverez en annexe toutes les adresses utiles.

Si vous voulez vous informer auprès de prestataires privés, contactez d'abord des **entreprises de sécurité autorisées**, qui font partie par ex. de l'association Sécurité et habitat Suisse (SHS). Parmi les membres de la SHS, on compte des entreprises de sécurité privées, ainsi que la police. L'association peut vous fournir les adresses de prestataires autorisés. Vous trouverez son adresse en fin de brochure.



Les conseillers en sécurité de la police se rendent à votre domicile pour examiner avec vous des mesures de protection.

Que faire s'il y a eu, malgré tout, effraction ?

En découvrant que vous avez été cambriolé, vous êtes tout d'abord sous le choc. Mais tâchez quand même de garder la tête froide et surtout, **téléphonez immédiatement à la police** (N°117) ! Ne touchez à rien, car vous risquez de faire disparaître de précieux indices. Une fois la police arrivée, vous pourrez faire l'inventaire de ce qui a été dérobé. L'idéal, c'est d'avoir une **liste, voire des photos, de vos principales valeurs**. Vous faciliterez ainsi les recherches de la police et compliquerez la tâche des cambrioleurs au moment d'écouler leur butin.

Ce genre d'intrusion dans la sphère privée laisse chez la plupart des victimes un sentiment très désagréable d'insécurité et de vulnérabilité. Beaucoup ne se sentent plus chez elles dans leur maison. C'est tout à fait compréhensible. Cela dit, gardez bien à l'esprit que les cambrioleurs ne s'en prennent pas à vous mais « seulement » à vos biens. Leurs méfaits n'ont **rien de personnel**. Si l'inquiétude provoquée par le cambriolage ne se dissipe pas au bout de quelque temps, parlez-en à votre entourage et faites-vous aider par un médecin ou par un thérapeute.

Il peut toutefois arriver – mais c'est rare, heureusement – que vous surpreniez le cambrioleur « la main dans le sac ». **N'essayez surtout pas de le neutraliser !** Repartez en vitesse, mettez-vous en lieu sûr et appelez la police !

La présente brochure a pour but de vous aider à vous **protéger efficacement contre les effractions**. N'hésitez pas à demander conseil à votre police et à l'association Sécurité et habitat Suisse (adresses en fin de brochure) !



*Si vous avez été cambriolés,
appelez immédiatement la police
et ne touchez à rien !*

Adresses et sites Internet

Corps de police	Site Internet	Tél. préposés à la sécurité
Kantonspolizei Aargau	www.polizei-ag.ch	062 835 80 90
Kantonspolizei Appenzell I.-Rh.	www.ai.ch	071 788 95 00
Kantonspolizei Appenzell A.-Rh.	www.polizei.ar.ch	071 343 66 66
Polizei Basel-Landschaft	www.polizei.bl.ch	061 553 30 66
Kantonspolizei Basel-Stadt	www.polizei.bs.ch	061 267 82 84
Kantonspolizei Bern	www.police.be.ch	031 638 56 60
Police cantonale Fribourg	www.policefr.ch	026 305 16 13
Police cantonale de Genève	www.ge.ch/police	022 427 56 00
Kantonspolizei Glarus	www.gl.ch/kapo	055 645 66 66
Kantonspolizei Graubünden	www.kapo.gr.ch	0800 80 30 50
Police cantonale jurassienne	www.jura.ch/police	032 420 65 65
Police municipale de Lausanne	www.lausanne.ch/police	021 315 15 15
Polizia comunale di Lugano	www.lugano.ch	058 866 81 11
Luzerner Polizei	www.polizei.lu.ch	041 248 81 17
Police neuchâteloise	www.ne.ch/police	032 889 90 00
Kantonspolizei Nidwalden	www.kapo.nw.ch	041 618 44 66
Kantonspolizei Obwalden	www.ow.ch/kapo	041 666 65 00
Schaffhauser Polizei	www.shpol.ch	052 624 24 24
Kantonspolizei Schwyz	www.sz.ch/polizei	041 819 29 29
Kantonspolizei Solothurn	www.polizei.so.ch	032 627 71 11
Kantonspolizei St. Gallen	www.kapo.sg.ch	058 229 38 29
Stadtpolizei St. Gallen	www.polizei.stadt.sg.ch	071 224 60 00
Kantonspolizei Thurgau	www.kapo.tg.ch	058 345 28 28
Polizia cantonale ticinese	www.polizia.ti.ch	0848 25 55 55
Kantonspolizei Uri	www.ur.ch/kapo	041 875 22 11
Police cantonale valaisanne	www.polizeiwallis.ch	027 326 56 56
Police cantonale vaudoise	www.police.vd.ch	021 644 44 44
Zuger Polizei	www.zugerpolizei.ch	041 728 41 41
Kantonspolizei Zürich	www.zh.ch/einbruchschutz	044 295 98 00
Stadtpolizei Zürich	www.stadtpolizei.ch/praevention	044 411 74 44
Landespolizei Fürstentum Liechtenstein	www.landespolizei.li	+423 236 71 11

Association pour la protection contre le cambriolage	Site Internet	Tél.
Sécurité et habitat Suisse (SHS)	www.securite-et-habitat-suisse.ch	062 287 40 05



Prévention Suisse de la Criminalité
Maison des Cantons
Speichergasse 6
3001 Berne

www.skppsc.ch